

# Generali Espace Lux Vie Luxembourg

## Fiche Info



Generali Luxembourg S.A. | Tél. : +352 27 86 26 20 | [contact@generali.lu](mailto:contact@generali.lu) | [www.generali.lu](http://www.generali.lu)

TYPE DE PRODUIT	Contrat d'assurance vie individuel avec garanties décès facultatives
DROIT APPLICABLE	Droit luxembourgeois
LANGUE	Française et Anglaise
PRENEUR	Personnes physiques, résidentes fiscales luxembourgeoises
DURÉE	Durée viagère ou durée déterminée, au choix du preneur
DEVISE DE RÉFÉRENCE	EUR

### VERSEMENTS

VERSEMENT INITIAL	Min. 250.000,- € Min. 10.000,- € par support d'investissement si investissement dans Fonds Général, Fonds Externes Min. 250.000,- € par Fonds Interne Dédié
VERSEMENTS LIBRES	Possibles à tout moment Min. 20.000,- € Min. 10.000,- € par support d'investissement
MODE DE VERSEMENT	Uniquement par virement bancaire depuis le compte du preneur / le compte-joint des co-preneurs

### INVESTISSEMENT

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	Les versements peuvent être investis dans l'ensemble des supports d'investissement suivants (sous réserve du respect des min. d'investissement) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds Général</li><li>- Fonds Externes</li><li>- Fonds Internes Collectifs</li><li>- Fonds Internes Dédiés</li><li>- Fonds d'Assurance Spécialisés</li></ul>
INVESTISSEMENT PENDANT LE DÉLAI DE RENONCIATION	Les versements, nets de frais, sont investis directement dans le ou les supports d'investissement choisis par le preneur

### DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

RACHAT PARTIEL	Possible à tout moment Montant d'un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde du contrat après un rachat partiel : min. 10.000,- € Solde par support d'investissement après un rachat partiel : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- € pour rester dans un Fonds Interne Dédié)
RACHAT TOTAL	Possible à tout moment

### RÉORIENTATION DE L'ÉPARGNE

ARBITRAGES	Possibles à tout moment Min. 10.000,- € par support d'investissement excepté pour le 1 <sup>er</sup> investissement dans un Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- € pour investir dans un Fonds Interne Dédié) Solde par support d'investissement après arbitrage : min. 10.000,- € excepté pour le Fonds Interne Dédié (min. 250.000,- € pour rester dans un Fonds Interne Dédié)
------------	--

### FRAIS DU CONTRAT

FRAIS D'ENTRÉE	Max. 4,5 % de chaque versement
FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	Frais en fonction du support d'investissement : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds Général : max. 0,90 % des réserves</li><li>- Fonds Externes : max. 1,50 % des réserves</li><li>- Fonds Internes (dédiés, d'assurance spécialisés ou collectifs) : max. 2 % des réserves</li></ul>
FRAIS DE RACHAT	N/A
FRAIS D'ARBITRAGE	Max. 0,50 % des sommes arbitrées